



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 06 décembre 2016

N°48-2016 : Tarif de la location du foyer communal

L'an deux mille seize, le six décembre à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 29 novembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 11 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Mesdames Véronique CHENAL et Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames Aurélie CELLIER, Francine LOTTE et Béatrice DE JESSE LEVAS ; Messieurs Jean AUBRY, Laurent MEYNIER, Antoine ROUGIER et Thibaut FUGIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Éric FRON-ORTIN (donne pouvoir à Madame Francine LOTTE), Monsieur François PURGUES (donne pouvoir à Madame Chantal GANTCH) et Monsieur Joël VERDIER.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CHENAL.

Délibération

Madame Muriel GABRIEL, Adjointe aux finances, informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement et des récents travaux de mise en conformité réalisés, il est proposé d'augmenter les tarifs de location du Foyer communal à compter du 1^{er} février 2017 :

TARIFS LOCATION WEEK-END

Pour les administrés de Savignac de l'Isle	Pour les administrés Hors Commune
160 €uros	360 €uros

Les tarifs à la journée et la caution sont maintenus :

TARIFS A LA JOURNEE

Pour les administrés de Savignac de l'Isle	Pour les administrés Hors Commune
100 €uros	150 €uros

La caution est de 1 000 €.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide, à l'unanimité**

- D'approuver ces nouveaux tarifs.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Chantal GANTCH.**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.